



Communauté de communes de RUMILLY TERRE DE SAVOIE



REVISION GÉNÉRALE PLUi Habitat - Mobilités Compte rendu de la réunion publique de concertation

Échanges sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) Réunion du 14 janvier 2025

La réunion publique s'est déroulée à 19h30 à la Salle des Familles de Versonnex.
Elle a réuni environ 40 personnes.

Intervenants :

- M. Ravoire - Président de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie)
- Mme Vendrasco - vice-Présidente en charge de la révision du PLUiHM
- M. Tranchant - vice-Président en charge de la gestion des milieux aquatiques
- Mme Verrier - responsable du pôle aménagement du territoire et urbanisme
- Mme Bouscarle - pôle aménagement du territoire et urbanisme
- Mme Sanson - pôle aménagement du territoire et urbanisme
- M. Peruzzo - urbaniste prestataire

M. Ravoire et Mme Vendrasco remercient les personnes présentes, ainsi que la mairie de Versonnex pour la mise à disposition de la salle.

Mme la Maire de Versonnex est excusée.

Le diaporama de la présentation est disponible en annexe du présent compte-rendu.

À la fin de chaque axe présenté lors de la présentation, les questions du public ont fait l'objet d'échanges avec les intervenants.

Questions posées lors de l'axe 1 du PADD:

Questions	Réponses
Habitant de Saint Eusèbe : Fait part à la collectivité de la présence et de l'implantation d'un organisme de formation des artisans : la structure DOREMI qui permet de former les artisans sur la rénovation énergétique. Cette entreprise va s'implanter sur Entrelac. https://www.renovation-doremi.com/organisme-formation-doremi/	Les élus prennent note de cette future implantation. À l'échelle du PLUiHM, les dispositions règlementaires ou les orientations d'aménagement et de programmation viendront encourager les rénovations énergétiques, notamment par des adaptation des règles générales, pour permettre l'isolation par l'extérieur par exemple.
Habitant de Versonnex : demande quelle commune sera concernée par la rénovation/création de station d'épuration.	Une station d'épuration sera réalisée sur Rumilly, dimensionnée pour desservir aussi les communes de Sales, Moye, Vallière-sur-Fier, Massingy à terme. Une autre station est aussi prévue sur Hauteville-sur-Fier, permettant aussi de raccorder les communes d'Étercy, Marcellaz-Albanais et Vaulx.
Habitant de Versonnex : Représentant des jeunes agriculteurs. Il demande les chiffres annoncés prévus en extension économique sur le territoire.	Le PLUiHM prévoit environ 31 ha pour l'extension des zones d'activités économiques. Ce chiffre est compatible à la fois avec les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annécien et avec les objectifs de la loi Climat et Résilience (diminution de 50% du rythme de consommation d'espace). Le PLUiHM vise à freiner la production de logement et à limiter la résidentialisation du territoire. Ainsi, un effort conséquent est mené sur la réduction de la consommation d'espace pour l'habitat (priorité au renouvellement urbain) et parallèlement le PLUiHM encouragera l'arrivée de nouvelles entreprises sur le territoire.
Habitant de Vallières sur Fier : Il y a-t-il des projets de confortements de commerces sur Vallières, afin d'éviter les déplacements contraints sur Rumilly ?	Le développement urbain doit s'accompagner du développement des commerces de proximité.
Habitant de Vallières sur Fier : Il demande si la densification se fait partout ou que dans les cœurs de village.	Le PLUiHM vise à mieux encadrer les possibilités de densification en les fléchant sur des espaces préférentiels de densification, correspondant au centre-ville, centre-bourg et centre-villages. Parallèlement, les possibilités de densifier seront plus limitées dans les périphéries. Il a été constaté que le PLUiHM actuel ne permettait pas assez de limiter cette densification dans les tissus périphériques et qui plus est sont souvent au contact direct des espaces agricoles.
Habitant de Vallières sur Fier : Val de Fier est-il considéré comme un centre-village ou un hameau ?	Val de Fier est considéré comme un cœur de hameau, donc avec des règles de densité qui seront plus limitées que dans le centre-bourg de Vallières.

Questions posées lors de l'axe 2 :

Questions	Réponses
Un représentant de l'association Cyclamen : Souligne qu'il y a une perte de 70 à 80% des espèces animales en Europe avec des problématiques liées aux intrants agricoles. Il vise notamment les pratiques agricoles. Il souligne que des actions doivent être menées pour mieux encadrer certaines pratiques agricoles. Il met également en avant la problématique de dissémination du plastique en général et déplore l'absence de traitement du sujet dans le PADD. Il demande notamment s'il est possible d'interdire les bâches plastiques utilisées sur le territoire, notamment dans les pratiques agricoles. Il déplore l'absence de politique de circuit court, pour dédier des surfaces agricoles à des exploitations de maraîchage et ainsi développer les cycles courts.	Le PLUiHM a une portée limitée sur ces questions. Par exemple, il ne peut pas distinguer les types d'activités agricoles possibles sur un terrain donné. Il peut en revanche chercher à limiter les éventuels conflits d'usage entre l'habitat et les pratiques agricoles, en ménageant des franges urbaine et rurales : le PLUiHM pourrait d'ailleurs s'orienter vers ce type de dispositif. <i>Par ailleurs, il est aussi rappelé que les agriculteurs sont déjà concernés par la réglementation ZNT, Zone de Non Traitement (décret n° 2019-1500 du 27 décembre 2019 et décret n°2022-62 du 25 janvier 2022), qui leur impose, lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, de respecter des distances de sécurité variant entre 5 et 20 mètres (en fonction des produits utilisés) à proximité des zones fréquentées (zones d'habitation, d'accueil des personnes vulnérables et d'accueil des travailleurs présents de façon régulière).</i> D'autres dispositifs que le PLUiHM peuvent toutefois être mobilisés. Par exemple, le Grand Annecy travaille à la mise en place un plan alimentaire territorial. On n'en est qu'au début de la démarche, il faut attendre des premiers retours pour commencer à l'envisager sur le territoire. Réponse représentant des Jeunes Agriculteurs dans la salle : L'agriculture connaît de nombreux bouleversements. Au niveau de la législation, les contraintes deviennent très fortes, au niveau du foncier également. On constate une réduction des surfaces agricoles. À cela s'ajoute le dérèglement climatique et les crises sanitaires. Les agriculteurs ont bien conscience de ces problématiques. Ils sont les premiers à subir les conséquences du changement climatique, les premiers impactés par l'utilisation des herbicides. Tout le monde sait aujourd'hui la nécessité de développer l'agriculture locale.
Le représentant des jeunes agriculteurs souligne et approuve la réduction des zones classées en A « sensible » autour des exploitations (secteurs agricoles interdisant tout bâtiment agricole nouveau). La mise aux normes de celles-ci requiert souvent la nécessité de construire de nouvelles infrastructures dans les environs, des bâtiments déjà existants. (ex : stockage d'effluents). Cela favorise la pérennité des exploitations existantes et la créations de nouvelles exploitations.	Le PLUiHM vise à soutenir l'agriculture et les projets agricoles. Des secteurs A « sensibles » seront prévus mais uniquement sur les secteurs avec une justification paysagère claire et ne présentant pas d'enjeu agricole fort.

Questions posées lors de l'axe 3 :

Questions	Réponses
Habitant de Vallières sur Fier : Pour la gestion durable de l'eau, est-il possible de demander et d'obliger, pour les nouvelles constructions, de s'équiper en réserves d'eau de pluie, notamment pour l'utilisation des sanitaires	- Le PLUiHM peut intégrer des prescriptions et recommandations pour imposer la récupération des eaux de toitures, pour l'arrosage du jardin par exemple. - Pour l'utilisation sanitaire : peut être fait sur les maisons individuelles (double chasse...). Toutefois, cela pose des problèmes techniques dans le cas d'immeubles d'habitat collectif, mais des expérimentations existent (bailleurs sociaux à Paris notamment). Toutefois, il n'est pas possible actuellement de l'imposer dans un règlement de PLUiHM
Habitant de Versonnex : quel est le nombre de logement en assainissement collectif qui ne sont toujours pas raccordés ? dans son cas, cela aurait dû être fait en 2008	Le zonage d'assainissement collectif ne signifie pas que les logements sont déjà raccordés mais que cela est programmé. Des investissements sont programmés sur plusieurs années.
Habitant de Versonnex : Qu'en est-il de l'assainissement individuel ?	- L'assainissement individuel est possible quand le milieu récepteur le permet. Le schéma d'assainissement sera annexé au prochain PLUiHM. Il sera ainsi possible de consulter si un secteur est propice à l'assainissement individuel. - Sur les secteurs en assainissement collectif, la création de logements pourra être conditionnée à la livraison des futures stations d'épuration.
Habitant de Versonnex : est-il possible de cadrer les dérives des nouveaux bâtiments qui jouent sur les limites parcellaires après avoir construit pour détourner les dispositifs règlementaires ?	Le règlement peut être complété par quelques outils pour sécuriser l'application : - Distance entre les bâtiments - Diminution des emprises au sol autorisées - Mise en place de franges inconstructibles vis-à-vis des zones agricoles - ... Ces outils ne permettront pas de contrer tous ces détournement, mais participeront à limiter ces pratiques.
Habitant (pas de commune mentionnée) : comment réguler concrètement la croissance démographique ?	Le PLUiHM viendra diminuer le volume de logements réalisables : - réduction des surfaces constructibles, liées à la mise en œuvre de la loi Climat - modifications du règlement du PLU qui

	restreignent le potentiel de logement dans les espaces périphériques - problématiques d'assainissement qui va différer une partie des possibilités de construire de nouveaux logements Cette offre future en logement permettra aussi en grande partie de répondre aux besoins internes des habitants du territoire (séparations, décohabitation...). De plus un effort sera fait sur le logement social.
Habitant (pas de commune mentionnée) : cela ne risque-t-il pas d'augmenter les prix de l'immobilier ?	Pas forcément, pour exemple, la hausse du nombre de logements construits et donc disponibles ces dernières années n'a pas pour autant fait réduire les prix du logement sur le territoire.
Habitant (pas de commune mentionnée) : volonté de faire une part plus grande aux énergies renouvelables, notamment bois-énergie ; attention à la pollution, il faut bien réfléchir. Si l'idée de décarboner l'énergie consommée, cela n'est pas la solution.	Les élus prennent bonne note de ces informations. Le solaire thermique est une solution à privilégier.
Habitant (pas de commune mentionnée) : mentionne la dégradation de certains chemins communaux.	Il faut contacter la commune pour signaler la dégradation. L'entretien des chemins communaux représente un budget conséquent pour les communes. Il est rappelé que le respect de l'usage des chemins dans les communes est important pour les maintenir en bon état.
Habitant (pas de commune mentionnée) : quels critères prenez-vous pour passer un terrain en non constructible ?	Le classement d'un terrain constructible en extension des espaces déjà construits reste l'exception. La priorité est donnée aux petites dents creuses et à la densification des terrains déjà bâtis (densification plus ou moins encouragée selon la localisation). Les terrains constructibles en extension devront répondre à un intérêt général pour la collectivité : diversification de l'offre en logement, logement social, développement économique, équipements, ...)
Habitant (pas de commune mentionnée) : demande de revoir la réglementation appliquée aux hameaux et aux habitations isolées, notamment concernant la réalisation des annexes	Le règlement pourra être amendé pour rendre son application plus cohérente avec la configuration des sites. A été discuté des distances maximum entre habitation et annexes.

Madame Vendrasco prend la parole pour la conclusion. Elle remercie l'ensemble des participants à cette soirée pour leurs contributions.

La réunion s'est terminée à 22h.